



DIOCESE DE OUAHIGOUYA
CENTRE DIOCESAIN DE COMMUNICATION
NOTRE DAME DU SAHEL
BP 33 Ouahigouya - Tél. 24 55 07 29 – 70 06 38 72
N° IFU : 00027870X
E-mail : cdernds@gmail.com



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - OUVERT

Émis le : 21 Avril 2025

Pour la formation technique et professionnelle de 200 adolescentes a des métiers
dans la région du nord

Appel d'Offres No: 002-2025/CDC/PER-FMO

Source de financement : UNICEF

Avril 2025

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Objet

Le Centre Diocésain de Communication (CDC) de Ouahigouya lance un avis d'appel d'offres pour la formation technique et professionnelle au profit de 200 adolescentes apprenantes dans le cadre de son programme de Formation Modulaire Qualifiante (FMQ), mis en œuvre dans la région du Nord sur financement de l'UNCIEF.

Les acquisitions sont constituées en trois (03) lots :

- Lot N°1 = 80 Kits de teinture kokodonda
- Lot N°2 = 80 Kits de coupe couture
- Lot N°3 = 40 Kits de tissage

2. Allotissement

Le matériel sera acquis en un marché unique composé des trois lots cités en objet.

La composition des différents lots concernés est joint en annexe.

3. Consultation et achat des dossiers

Le dossier complet de l'appel d'offres, rédigé en langue française peut être obtenu au siège de CDC Ouahigouya / Radio Notre Dame du Sahel ou Radio Kogl-Zanga sis au secteur 1, côté Sud du Siège de la FAO, moyennant la somme **de dix mille (10 000) F CFA non remboursable**, à partir du **Lundi 28 Avril 2025**.

4. Participation

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises régulièrement installées au Burkina Faso et ayant une expérience avérée dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Chaque entreprise qui désire postuler doit se référer aux caractéristiques dans le cahier de prescription technique en annexe.

5. Pièces administratives

Les offres doivent être accompagnées des pièces administratives à jour ci-dessous exigées :

- Une copie légalisée des documents de reconnaissance officielle (RCCM, IFU, ...) ;
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CTP) paraphé, signé et précédé de la mention « lu et approuvée » du soumissionnaire ;
- Une liste des marchés ou commandes (au moins 4) similaires déjà exécutés au cours des cinq (5) dernières années (joindre les pièces justificatives). Un marché similaire avec une ONG humanitaire serait un atout ;
- La lettre de soumission ;
- Un échantillon de chaque kit demandé conformément aux prescriptions techniques ;
- Une copie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres.

6. Date/dépôt des offres et ouverture des plis

Les dossiers présentés en un (1) original et deux (02) copies doivent être déposés sous plis fermés et anonymes au Secrétariat du CDC au plus tard **le Vendredi 02 Mai 2025 à 9h 00.**

7. Délai d'engagement

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Renseignements

Pour toute information complémentaire, contacter nous aux adresses ci-dessous :

- **Contacts : 24 55 07 29 ou 71 63 60 31**
- **E-mail : cdernds@gmail.com ou aristide.kouraogo@cdc-ohg.org**

9. Réserves

Le Centre Diocésain de Communication de Ouahigouya se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Fait à Ouahigouya, le 24 Avril 2025



Abbé Raoul KOMSEIMBO
Directeur

II. INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Participation

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises régulièrement installées au Burkina Faso et ayant une expérience avérée dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Chaque entreprise qui désire postuler doit se référer aux caractéristiques dans le cahier de prescription technique en annexe.

2. Consultation et achat des dossiers

Le dossier complet de l'appel d'offres, rédigé en langue française peut être obtenu au siège de CDC Ouahigouya / Radio Notre Dame du Sahel ou Radio Kogl-Zanga sis au secteur 1, côté Sud de Siège de la FAO, moyennant la somme **de dix mille (10 000) F CFA non remboursable**, à partir du **Lundi 28 Avril 2025 de 8H00 à 12H30 et de 13H 00 à 16H00, jusqu'au Vendredi 02 Mai 2025 à 8h00.**

3. Préparation des offres

Il est fait obligation d'utiliser les spécifications techniques fournis par le CDC et de se conformer strictement aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sous peine de nullité de l'offre.

La fiche de spécification technique des besoins qui est à la base de toute offre, sera considérée comme un élément de l'offre et comme faisant partie intégrante du marché. Chacune des pages de ces documents sera paraphée, signée et précédée de la mention « lu et approuvée » du soumissionnaire.

NB : Les ratures ou autres modifications apportées aux offres, doivent être expliquées ou signalées au-dessus de la signature du soumissionnaire.

4. Présentation des plis

Les offres (administrative et financière) seront rédigées en langue française, mise dans **deux (2) enveloppes séparées et cachetées** portant la mention « **offre financière** » et « **offre technique** » ; l'ensemble de ces deux (2) enveloppes sera inséré dans une troisième enveloppe anonyme sur laquelle il aura été clairement porté le numéro de l'appel d'offre à l'adresse suivante : « *A Monsieur le Directeur du Centre Diocésain de communication/ Appel d'offres N°002-2023/CDC/PER-FMQ pour la formation technique et professionnelle de 200 adolescentes a des métiers dans la région du Nord /province du Passoré* ».

5. Documents constitutifs de l'offre

Chaque offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

5.1 Offre administrative/ technique

- La lettre de soumission ;
- Une copie légalisée des documents de reconnaissance officielle (RCCM, IFU, ...) ;
- Une liste des marchés ou commandes (au moins 4) similaires déjà exécutés au cours des cinq (5) dernières années (joindre les pièces justificatives) ;
- La fiche de spécification technique paraphé du soumissionnaire ;
- Un échantillon de chaque kit demandé conformément aux prescriptions techniques ;
- Une copie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres.

5.2 Offre financière :

Elle comprend les documents suivants :

- La lettre de soumission,
- Le bordereau des prix unitaires du matériel.

N.B : Le dossier de soumission devra comporter deux offres distinctes (une offre technique et une offre financière).

6. Date et dépôt des offres

Les dossiers présentés en un (1) original et deux (02) copies doivent être déposés sous plis fermés et anonymes au Secrétariat du CDC au plus tard **le Vendredi 02 Mai 2025 à 9h 00.**

7. Retrait des offres

Les différentes offres déposées peuvent être retirées, complétées ou corrigées après le dépôt avant la date de clôture des dépôts prévue dans l'avis.

Aucune négligence du soumissionnaire dans l'établissement de l'offre ne peut l'autoriser à la retirer après la date et l'heure limite du dépôt des offres.

8. Validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Méthodologie d'évaluation des offres et Attribution du marché

Les offres seront évaluées sur deux critères à savoir :

❖ La qualification technique

L'offre technique sera notée (Note Technique) sur 60 points et évaluées en utilisant les critères suivants :

- Document de reconnaissance officiel (RCCM, IFU,)10 points
- Expérience de l'entreprise dans le domaine 35 points
- La fiche de spécification technique paraphé du soumissionnaire02 points
- Le reçu d'achat du dossier d'appel d'offre.....03 points
- La qualification de l'échantillon présenté10 points

Total :

60 points

❖ La qualification financière

Il sera d'abord procédé à la vérification des montants et à une correction des erreurs éventuelles de calcul sur les bases ci-après :

- S'il y a différence entre le montant en lettre et celui en chiffre ; le montant en chiffre fera foi ;
- S'il y a contradiction entre le prix à la colonne « Total » et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix au « total » corrigé ;
- S'il y a différence entre le prix unitaire figurant au bordereau des prix unitaires et celui figurant au devis estimatif, celui figurant au bordereau fera foi.

A ce niveau, la note maximale de **40 points** sera attribuée à l'offre le moins disant.

Les autres notes financières (NF) seront attribuées comme suit :

NF : $40 \times M_n / M$;

Où M_n est le montant de l'offre le moins disant ;

M est le montant de l'offre considérée ;

La note globale NG est la somme de la note technique et financière.

Ces notes seront classées et l'offre ayant la meilleure note (NG) sera l'offre retenue.

Détermination de l'entreprise attributaire

La commission d'attribution élimine les offres non conformes aux conditions du dossier d'appel d'offre et retient l'offre ayant obtenue la meilleure note globale parmi les soumissionnaires éligibles.

10. Droit du CDC sur la validité de l'appel d'offres

Le Centre Diocésain de Communication se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

- Notification provisoire

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le Centre Diocésain de Communication notifiera au soumissionnaire choisi, par téléphone, ou par E-mail que son offre a été retenue. La notification provisoire ne constitue en aucun cas la conclusion du marché.

- Signature du contrat

La signature du contrat engage les deux parties :

-Pour le Centre Diocésain de Communication : à confier l'exécution de l'appel d'offres au soumissionnaire attributaire.

-Pour le soumissionnaire attributaire : à maintenir son offre et son engagement à exécuter la formation technique et professionnelle.

11. Sanctions des irrégularités imputables aux soumissionnaires

Les inexactitudes délibérées constatées dans les attestations ou justifications contenues dans les offres peuvent entraîner l'exclusion temporaire d'une certaine durée de leurs auteurs de toute participation aux appels d'offres élaborés par les services du Centre Diocésain de Communication.

Sans préjudice des poursuites judiciaires auxquelles ils s'exposent, les soumissionnaires ou attributaires de contrats d'achats, convaincus de corruption, de tentative de corruption ou qui commettent ou favorisent des actes frauduleux à l'égard des agents du Centre Diocésain de Communication chargés des procédures de passation, d'exécution, de contrôle ou de règlement des marchés encourent leur suspension aux commandes du Centre Diocésain de Communication.

12. Recours des soumissionnaires

Les plaintes formulées par les soumissionnaires au cours de la procédure d'attribution des contrats d'achats, sont soumises à l'examen du Centre Diocésain de Communication qui dispose d'un délai maximum de deux (2) semaines à compter de la date de sa saisine.

A défaut d'accord, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du rapport de non-conciliation.

13. Erreurs dans les offres

Les soumissionnaires ou leurs représentants autorisés doivent examiner les différentes instructions relatives au présent Appel d'offres qui sont soumis à leur disposition.

S'ils ne procèdent pas à cet examen, ils supporteront les éventuels risques de leurs carences et ne pourront pas dégager leurs responsabilités en invoquant une erreur dans l'offre.

III. CONDITIONS GENERALES DU CENTRE DIOCESAIN DE COMMUNICATION

A.- DATE DE LIVRAISON

La date de livraison est la date à laquelle le matériel sera réceptionné par le CDC sur les différents sites identifiés dans les chefs-lieux des provinces couvertes par le projet, comme il le sera indiquée sur le contrat ou marché.

B. – CONDITIONS DE PAIEMENT

1-Les conditions de paiement seront définies dans le contrat ou marché en accord avec les deux parties.

2- Le paiement de la facture définitive relative à la fourniture du matériel sera effectué conformément aux conditions de paiement et en considération des rabais éventuels indiqués dans la lettre de commande ou contrat.

3- Le CDC doit disposer, après livraison du matériel, d'un délai raisonnable pour inspecter et refuser le bien non conforme à la lettre de commande.

3-La réception du matériel objet du présent marché se fera en présence du Coordonnateur des projets & programmes et/ou du chargé du projet ou toute autre personne désignée par le Directeur, qui vérifieront la conformité des caractéristiques et des quantités du matériel conformément à l'offre du soumissionnaire en présence du/des représentant(s) du soumissionnaire. Tout matériel défectueux ou non conforme sera purement et simplement rejeté par le CDC.

C. RISQUE DE PERTE

Le fournisseur est responsable de tout risque de pertes, de dommages ou de dégâts relatifs au matériel jusqu'à l'accomplissement de la livraison conformément aux conditions de la lettre de commande ou du contrat.

D. CONFORMITE DU MATERIEL

Le fournisseur est seul responsable du respect, par lui-même et ses sous-traitants, de toutes les obligations résultantes de la lettre de commande/contrat.

E. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation du matériel proposé dans la lettre de commande/contrat pour le CDC ne viole aucun brevet.

En outre, le fournisseur doit, indemniser et dédommager le Centre Diocésain de Communication de toute action en justice ou demande introduite contre lui concernant des infractions prétendues d'un brevet, d'une conception, d'une marque déposée ou d'une marque de fabrique relative au contrat et les défendre contre de telles infractions.

F. LES DROITS DU CDC

En cas de manquement du prestataire à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le fournisseur n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, le Centre Diocésain de Communication aura la faculté, après lui avoir accordé un délai raisonnable, d'exercer le et/ou les droits suivants :

1. Se procurer tout ou partie du matériel auprès d'un autre fournisseur, dans quel cas le Centre Diocésain de Communication pourra prétendre au remboursement de tout coût supplémentaire auprès du fournisseur défaillant.

2. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie du matériel non conforme à l'appel d'offres.
3. Prononcer la résiliation de plein droit du contrat sans aucune formalité ni indemnité à charge.
4. Appliquer une pénalité de retard d'exécuter de 1/1000-ème du montant total du marché par jour calendaire.

G. CESSION ET INSOLVABILITE

1. Le contrat qui sera signé ne pourra être ni cédé, ni sous-traité par le fournisseur, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit du CDC, laissé à sa discrétion.
2. Dans l'hypothèse où le fournisseur se trouvera en état de cessation de paiement, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, le Centre Diocésain de Communication pourra résilier le contrat par lettre recommandée.

H. UTILISATION DU NOM ET DU SIGLE DU CDC

Le fournisseur ou toute entreprise qui est apparenté n'acquiert pas de par le contrat qui lui a été passé, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom du Centre Diocésain de Communication (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul, ou en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle.

I. CONFIDENTIALITE

Le fournisseur s'engage à garder strictement confidentielle toute information qu'il aura reçue du Centre Diocésain de Communication à l'occasion, soit du contrat conclu, soit des consultations préalables, informations techniques ou commerciales, verbales ou écrites.

J. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du bon de commande ou contrat, doit, à moins qu'une solution ne soit trouvée par négociation directe, être traité selon les règles d'arbitrage en vigueur. Au Burkina Faso toute sentence arbitrale rendue dans une telle affaire d'arbitrage oblige les parties du contrat et constitue le règlement définitif d'un litige.

ANNEXES

CAHIER DE PRESCRIPTION TECHNIQUE

Le présent cahier de prescription précise les caractéristiques du matériel à acquérir :

Lot N°01 : 80 Kits

KIT : TEINTURE KOKODONDA				
N°	Désignation	Unité	Quantité	Caractéristiques
1	Seau en plastique grand format	Nombre	01	20 litres
2	Seau en plastique petit format	Nombre	01	15 litres
3	Bouilloire	Nombre	02	Standard
4	Gants en plastique	Nombre	02	Standard
5	Bassine	Nombre	01	50 litres
6	Bidon de 20 litres	Nombre	01	Bidons d'huile vides recyclés
7	Bâche plastique pour l'étalage	Mètre	06m	Bâche noir
8	Colorant (Gala divent)	Nombre	U	Standard
9	Soudre (Gemme)	Nombre	U	Standard
10	Poudre blanc	Nombre	U	Standard
11	Gomi	Nombre	U	Standard
12	Savon en poudre	Kg	U	1 kg
13	Tissu	Mètre	10m	Standard

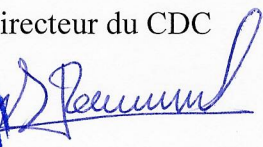
Lot N°02 : 80 Kits

KIT : COUPE COUTURE				
N°	Désignation	Unité	Quantité	Caractéristiques
1	Machine à coudre avec table	Nombre	01	Modèle standard
2	Ciseaux	Paire	01	Moyen standard
3	Boîte à aiguilles	Boîte	01	Standard
4	Fil à coudre (différentes couleurs)	Rouleau	05	Standard
5	Fer à repasser	Nombre	01	A charbon

Lot N°03 : 40 Kits

KIT/LOT N°3 : Tissage				
N°	Désignation	Unité	Quantité	Caractéristiques
1	Métier à tisser (01)	Nombre	01	Fabrication locale
2	Navette (01)	Nombre	01	Fabrication locale
3	Tabouret (01)	Nombre	01	Fabrication locale
4	Peigne (01)	Nombre	01	Fabrication locale
5	Fils à tisser (06) de différentes couleur	Rouleau	02	Standard
6	Seau en plastique grand format	Nombre	01	20 litres
7	Bassine	Nombre	01	50 litres
8	Gants en plastique	Nombre	02	Standard

Le directeur du CDC


Abbé Raoul KOMSEIMBO
 Directeur



MODELE DE SOUMISSION

A.....
(Nom et adresse du fournisseur)

Messieurs,

Après avoir examiné le dossier de l'Appel d'offres pour la formation au profit de 200 adolescentes du Projet de *Formation technique et professionnelle dans la région du Nord /Province du Passoré* dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussignés....., offrons de fournir le matériel conformément au dossier d'appel d'offres, et pour la somme de F CFA ou autres montants énumérés au Bordereau des prix ci-joints et qui fait partie de la présente soumission.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir le matériel dans un délai dejours et ce, à compter du lendemain de la date que vous porterez sur votre ordre de service de commencer la livraison.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des plis ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre la moins-disant ni aucune des offres que vous recevrez.

Le fournisseur se libérera des sommes dues au titre de ce marché en faisant créditer notre compte n°.....ouvert àau nom de.....

(Lieu et date)

Signature
(Titre)

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Nom du soumissionnaire :

Lot	N° d'ordre	Désignation	Quantité	P. Unitaire HT Frs CFA	P. Total HT en Frs CFA
LOT N°	1				
	2				
	3				
	4				
TOTAL (en lettre)					En chiffre